



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL en date du VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2016

*Date de convocation 23 septembre 2016*

**Étaient présents** : MM. DUBOIS Pierre, MAUBOUSSIN Rémy, Mmes BOULARD Christelle, RAYNAUD Magali, Adjointes ; Mmes BRESTEAU Aude, CERVellini Chantal et DEGROUAS Marie-Jeanne  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absents et excusés** : Mme RIVOL Fabienne (pouvoir à M. Mauboussin), MM. BONSERGENT Damien (pouvoir à Mme Raynaud), BERTHO Yves (pouvoir à Mme Boulard) et M. ROBIN Olivier

**Absent** : M. MONGUILLON Julien

Madame Marie-Christine RAYNAUD, attachée territoriale assistait également à la séance.

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h30 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Marie-Jeanne DEGROUAS, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- \* Refonte du tableau des commissions communales ;
- \* CAP Santé : allocation aux étudiants
- \* Affaires scolaires et périscolaires (école, cantine, garderie)
- \* Point sur les travaux
- \* Eglise
- \* Affaires et questions diverses

### **1/ Refonte du tableau des commissions communales**

M. Le Maire rappelle qu'une proposition de mise à jour des commissions communales a été transmise à chaque élu ; il invite chacun à se prononcer sur cette nouvelle proposition ; après débat, le tableau des commissions communales est validé ainsi que suit : (cf. document en annexe)

### **2/ CAP Santé : allocation aux étudiants**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que l'association Cap Santé Sarthe, créée le 19 décembre 2013, a sélectionnée 8 sarthois à l'issue d'un jury, réuni le 18 juillet 2016, au regard d'éléments sociaux et du mérite. Ces 8 étudiants inscrits en PluriPASS à l'Université du Maine bénéficieront d'une bourse de maximum 6000 € cofinancée par le Département et des entreprises sarthoises.

Parmi ces lauréats, figure Lysa ROULAND, domiciliée à Lavardin, 15, rue des Etangs.

Le dispositif rend possible la participation de la commune de domiciliation de l'étudiante à hauteur maximum de 1500€. Cette aide financière répondra à un double objectif : un outil de promotion sociale et une contribution à la politique de démographie médicale de la Sarthe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et, Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de **740 €**, correspondant à 1€/habitant à Lysa ROULAND. Cette aide, caractère social, sera versée en une seule fois.  
L'étudiante s'engage à fournir une copie de son attestation d'inscription ainsi que ses relevés de notes.

### **3/ Affaires scolaires et périscolaires (école, cantine, garderie)**

- Ecole :

Magali Raynaud fait part de la satisfaction des familles et des enseignantes lors de cette rentrée scolaire ; l'accueil avec la nouvelle directrice s'est bien déroulé ;

- Cantine :

M. Le Maire donne une synthèse du bilan comptable de l'exercice 2015/2016 ; plus de 8000 repas ont été servis pour un coût réel de 7.42€ ; les charges de personnel représentent 50% du budget alloué.

Christelle Boulard présente le règlement établi par la commission ainsi qu'une charte de savoir-vivre ; après débat, ces documents sont validés par le conseil municipal ; 1 exemplaire de chaque document sera remis aux familles et affichés dans le restaurant scolaire

- Garderie :

Christelle Jardin, adjoint d'animation, a informé la mairie que 11 familles utilisaient le service de garderie du matin, 16 l'après-midi et 6 le mercredi midi.

### **4/ Point sur les travaux**

Rémy Mauboussin rappelle les réalisations effectuées : le radar a été installé , rue des étangs et sera prochainement déplacé vers la rue Paul Cézanne ; la voirie de la Place Comtesse de Sévigné (ancienne mairie) a été refaite en totalité ; de nouveaux équipements ont été installés à la salle et concernant son extension, les travaux devront débuter le 10 octobre ; des travaux supplémentaires sont engagés (dépense supplémentaire de près de 5000€) car de l'amiante a été diagnostiquée sur la toiture.

Concernant l'aménagement de sécurité de la Rue Fernand poignant, le bureau d'étude Ingénerif a présenté un devis, pour un montant de 4900 € HT pour l'établissement du projet, la consultation des entreprises , le suivi des travaux et l'assistance pour les opérations de réception ; le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge M. Mauboussin de contacter ce bureau d'études pour la préparation du dossier afin que celui-ci puisse être présenté auprès de la 4C pour l'octroi d'une subvention ; à noter, que les services des routes du Conseil Départemental ont été consultés pour la préparation de ce projet.

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu une pétition des riverains du lotissement de La Cassine pour s'opposer à la construction de 3 maisons sur le terrain dit d'aire de jeux.

M. le Maire rappelle que la décision du Conseil Municipal n'est pas, actuellement, de développer ce projet mais de développer cette réflexion ; il rappelle le problème des effectifs scolaires, le manque de foncier communal et tout projet de construction est à prendre en compte.

Après débat, le CM maintient cette réflexion, M. le Maire précise que si projet il y a, celui-ci serait présenté lors d'une réunion publique ; le C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) peut conseiller la commune sur cette réflexion ; une convention d'objectifs entre le CAUE et la commune est proposée pour un montant de 800 € comprenant l'analyse et diagnostic du site, le recensement des besoins exprimés, le rappel des contraintes réglementaires, les enjeux et objectifs de l'aménagement, la définition d'une enveloppe financière affectée à ces travaux.

Le CM autorise le Maire à signer cette convention avec le CAUE

### **5/ Eglise**

M. le Maire a rencontré Mme SONNET, propriétaire du salon de coiffure, place de l'église ; celle-ci lui a fait part de désagréments dus aux fientes des pigeons qui sont posés sur l'église. M. le Maire présente un devis de charpentier-couvreur pour la pose d'anti-pigeon sur 30ml ainsi que 10ml de cache moineau ; ce devis s'élève à 3742.32 € TTC (comprenant une location de nacelle sur 2 jours) ; après débat, le devis n'est pas validé ; M. Mauboussin précise qu'il a un rendez-vous avec une société spécialisée. Une décision sera prise lors d'une prochaine séance municipale

### **6 Affaires diverses**

Fusion des communautés de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé:

La 4C a demandé à chaque commune adhérente de proposer 3 noms parmi les 33 proposés pour l'appellation de la prochaine communauté de communes.

Après consultation auprès de chaque conseiller, la commune de Lavardin propose les 3 noms suivants :

1. Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4CPS)
2. Communauté de Communes Conlie Sillé
3. Communauté de Communes du Pays Champenois

#### Taxe d'aménagement :

M. le Maire fait part aux élus de la circulaire préfectorale du 22 septembre dernier sur la Taxe d'aménagement ; il rappelle que le taux actuel sur la commune est de 2% (délibération du 21 novembre 2014) Après débat, le CM décide de ne pas modifier la taxe d'aménagement instituée sur la commune.

#### PLU de la commune de Degré :

M. le Maire informe, qu'en tant que personne publique associée, la commune de Lavardin peut émettre un avis sur le dossier de modification simplifiée du PLU de Degré.

M. le Maire précise surtout que ces modifications sont liées à la création de la ligne LGV.

Après débat, le CM n'émet pas d'avis sur ces modifications.

#### Convention fourrière :

M. le Maire rappelle qu'une convention de fourrière animale existe avec la ville du Mans (coût : 1€/hab); chaque année, celle-ci est mise à jour, notamment sur le montant maximum autorisés au niveau des soins vétérinaires.

Le CM renouvelle cette convention avec le même montant maximum de 25€ (au-delà de 10 AMV (acte médical vétérinaire))

#### Enedis :

M. le Maire fait part de sa rencontre avec M. Bluteau, coordinateur ERDF sur la commune. Lors de cet entretien, M. Bluteau a remis un plan de la commune sur lequel figure les différentes lignes HT ; d'autre part, il a été présenté différents services tel qu'une application « Enedis à mes côtés », celle-ci est disponible gratuitement sur les smartphone (l'application vous indique le secteur impacté par une panne, donne des renseignements et des conseils pour travailler en toute sécurité

#### Tour de table des Elus :

M. le Maire rappelle aux adjoints la date du prochain congrès départemental des Maires et adjoints de la Sarthe qui se déroulera le samedi 15 octobre à Coulaines ;

Il présente également l'invitation de la mairie de St Symphorien pour l'inauguration de la mairie et de l'agence postale, l'invitation de Chemin des Arts pour la conférence sur Rodin le vendredi 7 octobre à la salle polyvalente de Lavardin ainsi que l'invitation de Génération Mouvement pour son AG le jeudi 20 octobre.

Il est rappelé, également, la note préfectorale, relative à l'organisation de manifestations sportives, récréatives et culturelles et les mesures de sécurité qui s'y rattachent

Concernant la situation budgétaire, 52% des dépenses et 49 % des recettes ont été réalisées, pour une trésorerie de 130591 €.

M. le Maire informe les élus que le syndicat d'eau de Conlie Lavardin a décidé d'embaucher une nouvelle personne au secrétariat (compte tenu de l'arrêt maladie de longue durée de Mme Peltier) ; Aude Bresteau a été nommée à ce poste et prendra ses fonctions le 3 octobre.

Christelle Boulard rappelle l'organisation du marché des loisirs créatifs et gourmands du 26 novembre prochain ; elle recherche toujours des artisans (chocolat, foie gras,...)

Concernant la cantine, à compter du 3 novembre, le temps de travail de Mme Virginie Rouillard est 8h -16h (au lieu de 7h-15h)

Marie-Jeanne Dégrouas informe que des administrés, lors de location de tables et chaises, demandent si le matériel ne peut pas être déposés directement chez eux ; après débat, le CM confirme que pour toute location de matériel (tables, chaises), les administrés se chargent eux-mêmes de retirer le matériel à la salle polyvalente en présence de Mme Forte, adjoint technique à la salle.

M. Mauboussin informe que l'entretien de la voirie communale a été réalisé ce jour (accotements et talus)

Séance levée à 21H 30